

Pays de  
Balagne

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

GRUPE D' ACTION LOCALE  
PAYS DE BALAGNE



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales

# RAPPORT D'EXECUTION

## Année 2017

(1er janvier 2017 au 31 décembre 2017)

## GAL PAYS de BALAGNE

PROGRAMME EUROPÉEN LEADER 2014-2020

"Développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du  
pays de Balagne"

[Architettà d'ò scopre, sparte è campà](#)

## Table des matières

<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>1 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME.....</b>	<b>4</b>
<b>2 - ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME.....</b>	<b>7</b>
<b>3 - ANIMATION DU PROGRAMME.....</b>	<b>9</b>
<b>4 – INSTALLATION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER.....</b>	<b>18</b>
<b>5 - COMMUNICATION.....</b>	<b>19</b>

## Préambule

Le Pays de Balagne a été retenu depuis le 1er avril 2016 pour être territoire Leader sur la programmation 2014 – 2020 pour développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes.

La stratégie développée au regard de cet objectif s'articule autour de la réappropriation du territoire par ses habitants qui en sont les acteurs et exercent les trois valeurs fondamentales qui unissent l'homme à sa terre : Savoir faire, Savoir être et Savoir partager (Culture, identité et ouverture).

L'année 2017 devait être une **année de démarrage et de programmation**.

Le conventionnement du programme LEADER sur la génération 2014-2020 a pris beaucoup de retard et la convention tripartite GAL/CTC/ODARC a été signée le lundi 27 novembre 2017.

L'équipe technique a assuré ses missions premières à savoir continuer à travailler avec le service du développement local de la Collectivité Territoriale de Corse sur le projet de conventionnement LEADER et assurer l'animation du programme sans pouvoir assurer une programmation des dossiers de demande de financement.

# 1 - Conditions générales de mise en œuvre du programme

## GAL Pays de Balagne

Région : Corse

**Thème fédérateur du GAL : "développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes »**

**Description du territoire du GAL Balagne :**

- 36 communes,
- 2 Communautés de Communes
- 22 700 habitants

### **Une stratégie LEADER répondant aux enjeux de territoire**

Le projet de développement LEADER du GAL Balagne s'articule autour de la réappropriation du territoire par ses habitants qui en sont les acteurs et exercent les trois valeurs fondamentales qui unissent l'homme à sa terre : Savoir faire, Savoir être et Savoir partager (Culture, identité et ouverture).

Cinq axes principaux sont déclinés :

- Structurer les acteurs et les richesses du territoire pour identifier les ressources valorisables et créer les conditions de leur exploitation
- Créer l'activité et développer les compétences en encourageant la professionnalisation et la création d'entreprises
- Promouvoir les productions et les usages par des actions de démonstration et de sensibilisation
- Coopération envisagée avec des partenaires sardes sur des actions de formation et de mise en valeurs de matériaux biosourcés

Pour mettre en œuvre ce programme, le territoire de Balagne bénéficie d'une dotation financière globale du FEADER d'un montant de 1.034.767,86 euros.

LEADER est un outil financier parmi d'autres. Son originalité réside dans une plus grande liberté d'action au niveau local sachant que les fonds sont destinés à des objectifs définis par le territoire et par une gestion locale du programme via un comité de programmation composé d'acteurs du territoire (élus, personnalités qualifiées, chambres consulaires...).

## **Comité de programmation :**

- Président du GAL : Jean-Marie SEITE

14 membres titulaires dont :

- 7 représentants titulaires du collège public (représentants des EPCI et du PETR du pays de Balagne et de la Collectivité Territoriale de Corse),
- 7 représentants titulaires du collège privé (représentants de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre des métiers et de l'Artisanat et des personnalités qualifiées).

14 suppléants (7 suppléants publics et 7 suppléants privés).

<b>MEMBRES</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPLÉANTS</b>
<b>Collège Public</b>		
Communauté de communes Calvi Balagne	Jean-Marie SEITE	Jean-Michel NOBILI
Communauté de communes Calvi Balagne	François MARCHETTI	Maurice PARIGGI
Communauté de communes Calvi Balagne	Roxane BARTHELEMY	Marie-Josée SALVATORI
Communauté de communes de l'Ile-Rousse Balagne	Paul LIONS	Josephine MARTELLI
Communauté de communes de l'Ile-Rousse Balagne	Pierre POLI	François ANTONIOTTI
Communauté de communes de l'Ile-Rousse Balagne	Attilius CECCALDI	Laurent CECCALDI
Collectivité Territoriale de Corse	Juliette PONZEVERA	Lauda GUIDICELLI
<b>Collège Privé</b>		
Chambre d'Agriculture de Haute-Corse	Pierre ACQUAVIVA	Thierry ACQUAVIVA
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Haute-Corse	Virginie TORRELLI	Jean-François AGOSTINI
Personnalité qualifiée Maîtrise de l'Energie	Stéphanie MARANINCHI	Romain SIMON
Personnalité qualifiée Foire Rurale	Joseph-Marie TEALDI	Jean-Marc ROCCHI
Personnalité qualifiée Agronomie	Abigaïl CAUDRON	Laetitia HUGOT
Personnalité qualifiée Entreprise et Innovation	Georges GUIRONNET	Stan LECLERQ
Personnalité qualifiée Tourisme	Anne-Marie PIAZZOLI	Jean-Michel DE MARCO

## **Cellule d'animation LEADER :**

Florence PINASCO : Pilotage du Programme Leader

Sandrine CARNER : Animation et gestion du programme Leader

## **Coordonnées complètes de la structure :**

### **GAL Pays de Balagne**

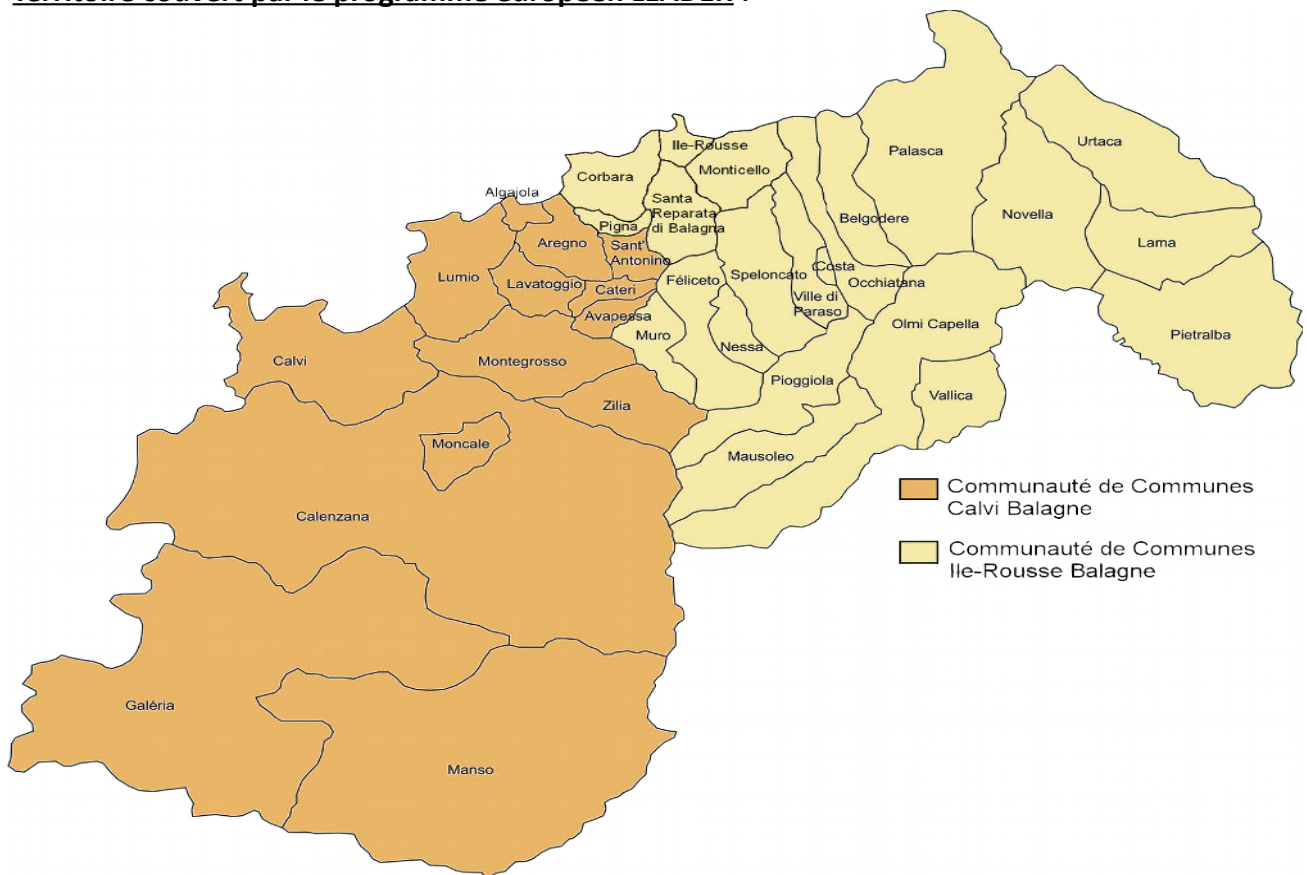
n°136, ancienne mairie – 20 225 CATERI

Tél. 04.95.56.28.89

courriel : [paysdebalagne@orange.fr](mailto:paysdebalagne@orange.fr)

site internet : [www.pays-de-balagne.fr](http://www.pays-de-balagne.fr)

**Territoire couvert par le programme européen LEADER :**



## 2 - Etat d'avancement du programme

Etat de la programmation et bilan financier

### Phase de conventionnement et de lancement

La Collectivité Territoriale de Corse, Autorité de gestion pour les fonds européens, et à ce titre pour Leader et le feader, a lancé le 3 avril 2015, un appel à candidatures LEADER destiné aux Groupes d'Action Locale existants et en projet sur la période 2014-2020.

La sélection des stratégies locales de développement s'est effectuée en un seul temps, avec le lancement de l'Appel à candidatures le 3 avril 2015, et la réponse en juillet 2015. Un unique comité de sélection s'est réuni le 8 mars 2016 et a retenu l'ensemble des candidatures.

Sur les 8 territoires candidats à Leader qui ont été sélectionnés, on compte 4 territoires anciennement territoires Leader sur la programmation 2007-2013 (Centre Corse, Sud Corse, Una Terra dui Mari et pays de Balagne) et 4 nouveaux territoires (pays Ajaccien, Castagnicca Mare e Monti, Taravo et Corse Orientale).

Le 1<sup>er</sup> avril 2016 marque l'éligibilité des dépenses pour les territoires Leader. Depuis, le GAL du pays de Balagne a assisté à deux réunions de conventionnement Leader : une première réunion s'est déroulée, à Ajaccio, mardi 30 mai 2016 avec la CTC, direction du développement local pour engager le travail de rédaction de la convention de mise en œuvre Leader sur le territoire du GAL Balagne, et la seconde le 28 septembre 2016 sur la rédaction des fiches actions.

Suite à ces réunions, le dossier comprenant les modifications demandées par l'autorité de gestion, a été transmis par courriel le 7 décembre 2016.

Le 15 mars 2017 a eu lieu une réunion des Présidents des 8 Groupes d'Actions Locales à la Collectivité Territoriale de Corse, en présence du Président de l'exécutif de Corse, M. Gilles SIMEONI. Lors de cette réunion, il a été décidé par la CTC de nommer un référent pour chaque GAL, afin de disposer d'un contact unique au sein de la CTC. Marie-Francoise BALDACCI est la référente pour la Balagne et le Centre Corse. Il a été décidé également de mettre en place des réunions début avril.

Nous avons appris, lors de cette réunion, que notre dossier avait été perdu. Mais également, même si aucun GAL n'a conventionné avec la CTC, certains sont plus avancés que d'autres.

Il y a eu deux réunions suite à la rencontre avec le Président de l'Exécutif avec M. Olivier RIFFARD et Mme Marie-Françoise BALDACCI : les jeudis 6 et 13 avril 2017.

Suite à ces rencontres, les services de la CTC ont travaillé sur le conventionnement afin de pouvoir le présenter, au Conseil Exécutif en date du 24 octobre 2017 (délibération n°1707564CE).

La convention tripartite portant sur le programme Leader pour la période 2014-2020 a été signée

le 27 novembre 2017 retardant ainsi le lancement du programme. Le retard dans la mise en œuvre du programme Leader, pour la période 2014-2020 est alarmant. Le démarrage effectif de la programmation ne pourra intervenir qu'en 2018.

### **Dépôts des dossiers de demande de financement LEADER :**

Suite à la signature de la convention tripartite GAL/CTC/ODARC du programme européen Leader le 27 novembre 2017, 3 dossiers de demande de financement au titre de la sous mesure : 19.4 : Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation du GAL ont ainsi pu être transmis le 11 décembre 2017 au service instructeur de la CTC :

- Fonctionnement du GAL 2016 (période du 1er avril 2016 au 31 décembre 2016)
- Fonctionnement du GAL 2017 (période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017)
- Fonctionnement du GAL 2018 (période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018)

### **Les dossiers instruits, programmés et payés**

A ce jour, un seul et unique dossier au titre de la mesure 19.1 : soutien préparatoire de la candidature du GAL Balagne a pu faire l'objet d'une convention attributive de subvention. Ce document a été signé le vendredi 6 janvier 2017 pour un montant de 12 010,87 €.

Le paiement est intervenu le 11 décembre 2017 pour un montant de 11 346,25 €.



### 3 - Animation du programme

le démarrage de l'animation du programme s'est engagé en avril 2016 et, en 2017, il y a eu les actions suivantes :

- **Modification des annexes à la convention Leader et participation aux réunions de conventionnement avec la CTC, les jeudis 6 et 13 avril 2017.**
- **Visites apostoliques : Signature d'une convention entre le PETR et le Conseil Départemental de la Haute-Corse.**

Le lundi 23 janvier 2017 à 11h00 au siège de l'Hôtel du département de la Haute-Corse, le Président du conseil départemental de la Haute-Corse, M. François Orlandi, ainsi que les Présidents du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne, M. Paul Lions, et du Groupe d'Action Local du Pays de Balagne, M. Jean-Marie Seite, ont signé une convention relative à la mise à disposition des données numérisées des visites apostoliques de Corse et des transcriptions et traductions des visites apostoliques de Balagne.



C'est dans le cadre du programme Européen Leader pour la période 2007-2013 "Bâtir une économie du tourisme patrimonial en Balagne", que le Pays de Balagne a porté un projet concernant les numérisations, transcriptions et traductions des visites apostoliques conduites du

16ème au 18ème siècle.

Les visites apostoliques sont un des rares témoignages précis du passé à une époque où les savoirs de nos anciens se transmettaient oralement. Durant des siècles, le Vatican envoyait périodiquement des visiteurs apostoliques afin de réaliser un inventaire des biens de l'Église avec un niveau de précision exceptionnel.

Ces écrits décrivent le patrimoine matériel et les usages du territoire, et sont d'un intérêt majeur pour la Corse. Les données qu'ils contiennent peuvent servir aux communes pour la restauration ou la mise en valeur du patrimoine, tant bâti que mobilier.

Le projet avait pour ambition de collecter les données numériques des visites apostoliques de la Corse entière pour ensuite transcrire et traduire la partie concernant seulement le territoire de la Balagne. Ce travail de traduction a fait l'objet d'une publication visible depuis le site internet du Pays de Balagne.

Les archives départementales de la Haute-Corse ont sollicité le Pays de Balagne afin de disposer de ces données numériques, qui seront consultables uniquement par des chercheurs. Ce service conserve les fonds documentaires des principales institutions religieuses, judiciaires et administratives du département de la Haute-Corse et constitue donc un centre de ressources documentaires incomparable pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire. Les numérisations mises à disposition concernent des visites apostoliques en Corse rédigées en 1589, 1616, 1686 et 1760.

- **Organisation des ateliers de travail thématique les 27 juin 2017 et 20 septembre 2017**

Suite à la réunion d'information du 30 septembre 2016 à l'Île-Rousse, avec la FRCA de Corse et de nombreux producteurs de Balagne portant sur les différents types de coopération possibles en Balagne, des ateliers thématiques ont été déployés :

Maraichage	Ateliers de travail thématique les 27 juin 2017 et 20 septembre 2017
Apiculture	Ateliers de travail thématique les 27 juin 2017 et 20 septembre 2017 Réunion de concertation le 2 octobre 2017 Assemblée générale constitutive de l'association des apiculteurs de Balagne le vendredi 24 novembre 2017
Amandiculture	atelier de travail thématique le 27 juin 2017 annulé

L'objectif de ces ateliers est de mettre en exergue et en application des projets collectifs répondant aux besoins du territoire.

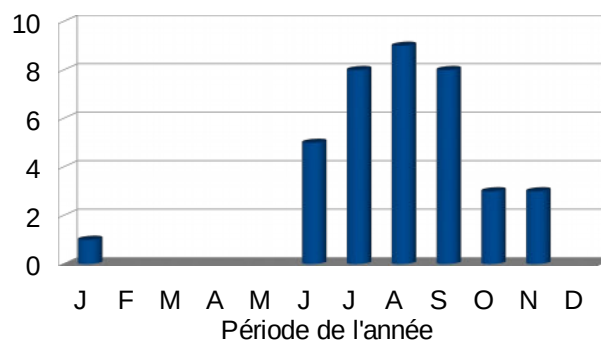
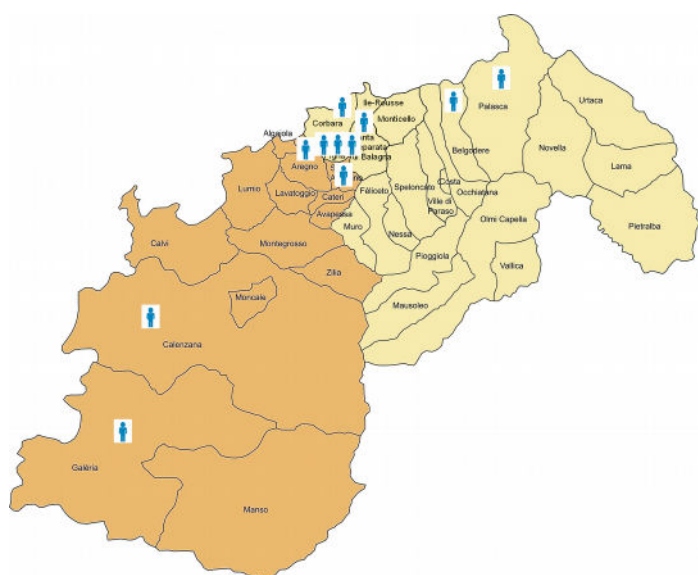
## Atelier de travail sur la thématique maraîchage

### Mise en place d'un atelier de transformation collectif :

L'ancien programme Leader de Balagne a financé un projet, porté par l'association Una Lenza dà Annacquà, concernant la mise en œuvre des circuits-courts collectifs en Balagne. Dans le cadre de ce projet, un stérilisateur à usage collectif pour les maraîchers balanins a été financé à hauteur de 60% afin de permettre la conservation des aliments et/ou la transformation du surplus.

**Pour qu'il soit accessible à tous, un espace dédié, répondant aux règles générales d'hygiène et de sécurité, doit être trouvé en Balagne en ayant la meilleure localisation géographique.**

Pour ce faire, le GAL Balagne a conduit une étude appropriée, la première étape a été le repérage des agriculteurs potentiellement intéressés par le projet. Ceux-ci ont été contactés par courriel électronique le 25 juillet 2017. N'ayant eu aucun retour début août par mail, nous avons choisi de conduire cette enquête par téléphone afin qu'ils répondent à un questionnaire d'enquête.



*Localisation des producteurs Balanins souhaitant utiliser l'atelier collectif*

Le rapport présentant les résultats de cette enquête nous indique qu'au total 11 producteurs en circuits courts sur le territoire souhaiteraient utiliser l'autoclave. Il nous informe que les maraîchers sont localisés géographiquement vers le centre de la Balagne et que les périodes d'utilisation iront de juin à novembre.

Le projet répond favorablement à un réel besoin économique pour les producteurs.



*Réunion du 20 septembre 2017*

**La seconde étape consistait à réaliser l'étude du modèle économique du projet et sa présentation** a eu lieu lors de la réunion de restitution de l'étude de faisabilité le 20 septembre 2017. L'étude financière a été conduite par Caroline TARSITANO, Chargée de développement Balagne et Extrême Sud CAE A Prova.

Conclusions : le montant des cotisations des producteurs seraient trop importante pour que le projet soit rentable. D'où l'importance de faire un projet avec une mutualisation avec une autre structure.

- **Mise en place d'un Groupement achats collectifs de matériel :**

Lors de la réunion thématique portant sur le maraîchage du 27 juin 2017, il avait été convenu d'étudier la possibilité d'achat groupé de matériels agricoles afin de négocier au mieux les prix et permettre de répondre à un appel à projet collectif de l'ODARC. Chaque producteur serait alors propriétaire du matériel et réaliserait des économies en payant uniquement sa part d'autofinancement (20%).

Une Consultation par courriel a eu lieu le 25 juillet 2017. Nous n'avons pas eu suffisamment de retour favorable pour réaliser l'étude de faisabilité. La saison estivale n'étant pas la meilleure pour solliciter les maraîchers, il convient de reporter le projet qui sera reconduit par l'ODARC en 2018.

- **Mise en œuvre des circuits-courts en restauration collective :**

L'étude menée par le GAL Balagne sur le territoire portant sur la structuration des cantines scolaires nous renseigne sur la diversité des dispositifs mis en place selon les communes.

Sur 19 communes :

- 15 ont une cantine scolaire qui a soit sa propre cuisine (comme Calvi, Belgodere et Santa Reparata) ou soit un sous-traitant (comme Corse Centrale Restauration, la boîte à gateau et

- le collège de Moltifao) ;
- 3 proposent un service de halte repas où les parents apportent le repas de leur enfant, la commune met à disposition un local avec frigo, micro-onde et personnel (Algajola, Montegrosso et Zilia) ;
- 1 sous-traite avec le restaurant du village (Galeria).

La situation actuelle de cette structuration est en pleine mutation et beaucoup de changement devraient intervenir lors de la prochaine rentrée scolaire.

- Le Pôle enfance de Calvi possède une cuisine centrale fabriquant les repas des crèches, école maternelles et primaires de la commune. Elle souhaite mettre en place une réflexion sur les circuits-courts.
- La commune d'Algajola a en projet la réalisation de travaux pour créer une cantine scolaire
- La fusion de la communauté des communes du Bassin de Vie de l'île-Rousse avec la communauté des communes di e cinque pieve di Balagna a créé la communauté de communes l'île-Rousse Balagne . Cette nouvelle entité regroupant 10 établissements scolaires du primaire envisage de mettre en place un approvisionnement de toute sa restauration scolaire en circuit-court.

La problématique est l'adéquation entre l'offre et la demande. Les producteurs ne sont pas assez nombreux et structurés pour organiser leur offre. Il faut travailler sur la mise en place d'une plateforme alimentaire pour répondre aux marchés publics et sur la logistique (transport) mais aussi sur la mise à disposition du foncier pour les agriculteurs (associations foncières) et faire prendre conscience aux maraîchers qu'il est important pour eux en terme financier de répondre à la demande de production hivernale en plantant des légumes tels que des pommes de terres, choux, etc...

## Atelier de travail sur la thématique apiculture :

- **Réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la réalisation d'une route du miel en Balagne**

Une réunion d'information sur les différents types de coopérations possibles en Balagne a eu lieu le 30 septembre 2016 et a permis de déterminer des pistes de travail sur des projets collectifs.

L'atelier de travail du 27 juin 2017 sur la thématique apiculture a fait émerger un projet portant sur une route du miel en Balagne.

La filière apicole balagnine compte plus d'une vingtaine de producteurs dont plus de la moitié produisent sous Appellation d'Origine Contrôlée (AOC). La plus grande partie de la production de miel est vendue localement.

La route du miel de Balagne serait un outil de communication collectif formidable pour les apiculteurs et une première en France. Les producteurs ouvriraient les portes de leurs mielleries au

public afin d'être le point de rencontre entre savoir-faire et environnement, nature, culture et partage.

La qualité de l'accueil et sa mise en valeur est essentielle pour l'économie locale. Les professionnels s'engageront à respecter une charte qualité commune.

Il conviendra de veiller à ce que le projet ne fasse pas doublon au regard des dispositifs déjà en place.

Afin d'étudier la faisabilité du projet, il a fallu réaliser un recensement des producteurs souhaitant s'engager dans la démarche et réaliser un inventaire des horaires d'ouvertures au public des mieleries balagnines.

L'étude a été réalisée entre le lundi 10 juillet et le 18 juillet 2017 sur la base d'un questionnaire d'enquête. Elle a été réalisée par téléphone à partir des numéros de téléphone des apiculteurs résidents en Balagne.

Sur 18 apiculteurs, 12 souhaitent s'inscrire dans le projet de la route du miel en Balagne. D'autres sont favorables à l'idée mais ils souhaitent le faire ultérieurement, afin d'avoir le temps de s'organiser pour la réception du public.

Le projet étant viable, une réunion de concertation a eu lieu le 2 octobre 2017 à Cateri afin de construire le projet.

Une charte de la route du miel a été rédigée avec l'ensemble des apiculteurs.



Suite aux diverses réunions organisées dans le cadre de la structuration de la filière apicole en Balagne, une assemblée générale constitutive de l'association des apiculteurs de Balagne s'est tenue le vendredi 24 novembre 2017 à 15h00 à Cateri.

Lors de cette réunion, les apiculteurs ont décidé de reporter la création de l'association, afin de travailler sur des statuts beaucoup plus ambitieux portant sur les bases d'une solidarité entre apiculteurs. Une prochaine réunion de travail est fixée au vendredi 19 janvier 2018 à 14h00 à l'île-Rousse.



*Réunion du vendredi 24 novembre 2017*

- **Mise en place d'un Groupement achats collectifs de matériel et de fournitures :**

L'atelier de travail du 27 juin 2017 sur la thématique apiculture a fait émerger un besoin portant sur l'achat groupé de matériels et de fournitures.

Afin d'évaluer la faisabilité du projet, le GAL Balagne a fait un recensement des producteurs prêts à s'engager dans la démarche. Il a été réalisé un inventaire des besoins et une évaluation quantitative sur les économies possibles pour les professionnels.

**Pour les fournitures :**

Le sondage auprès des apiculteurs a permis d'identifier 13 professionnels sur 18 prêts à s'inscrire dans le programme.

**Pour le matériel :** seulement 2 professionnels ont répondu favorablement. Il n'est pas opportun de poursuivre le projet pour le moment.

L'association des apiculteurs de Balagne portera le projet.

### **Atelier de travail sur la thématique amandiculture :**

La réunion d'information du 20 septembre 2016 a fait émerger l'idée d'une casserie en Balagne car les amandes sont envoyées sur le continent faute de structure en Corse.

La réunion thématique portant sur l'amandiculture a été annulée, faute d'un nombre suffisant de participants.

Monsieur Philippe Andreani Président du foyer rural d'Aregnu et de la foire de l'Amandier nous a informé qu'un Projet de casserie et musée de l'amande est à l'étude sur le territoire de Balagne porté

par le foyer rural.

- **Soutien préparatoire aux formations du CNFPT concernant la pierre sèche (dimensionnement du chantier, sondage des agents publics, contact avec les communes pour la mise à disposition des sites, communication autour de la formation, apport de la documentation sur la pierre sèche.**

La délégation régionale du CNFPT et le PETR du Pays de Balagne organisent en partenariat une **action de formation à la restauration des murs en pierre sèche.**

Le 1er Plan de formation mutualisé en Balagne avait été adopté en décembre 2012 par le comité de pilotage de la territorialisation. Dans ce cadre, le Syndicat mixte du Pays de Balagne, les communes, les communautés de communes et les représentants de la Collectivité territoriale de Corse et du Département de la Haute-Corse en Balagne souhaitaient permettre à leurs agents techniques d'acquérir les compétences pour **restaurer ou construire les murs en pierre sèche**, caractéristiques de la micro-région.

Dans le cadre du programme Leader sur la période 2007-2013, le Syndicat Mixte du Pays de Balagne avait développé une stratégie destinée à bâtir une économie du tourisme patrimonial en Balagne. La transmission des savoirs et savoir-faire en est une action majeure pour préserver le patrimoine architectural paysager Balanin.

**10 formations à la construction d'ouvrages en pierre sèche ont eu lieu depuis 2013**, auprès des agents publics, comme suit :

1. Module murs de soutènements du 23 au 25 avril et le 21 et 22 mai 2013 aux jardins du château Malaspina à Belgodere.
2. Module murs de clôtures du 18 au 20 juin 2013 au Lavoir de Cateri.
3. Module sols du 17 au 19 septembre 2013 sur le sentier de Codole à Sta Reparata di Balagna.
4. Module murs de soutènements du 23 au 25 avril et le 12 et 13 mai 2014 à Urtaca
5. Module murs de clôtures du 11 au 13 juin 2014 à Corbara
6. Module murs de soutènements les 14, 15, 16 octobre et 23 et 24 novembre 2015, dans les jardins du couvent St François de l'Île-Rousse
7. Module pavage du lundi 14 au mercredi 16 mars 2016 sur le parvis de la chapelle de l'Immaculée Conception sur la commune de Lumio
8. Module murs de clôture : du 5 au 7 février 2016 à la chapelle Saint Joseph sur la commune de Montemaggiore

**EN 2017 :**

9. **Module murs de clôture : du 10 au 12 mai 2017 sur le trajet du projet de la voie verte entre Calvi et l'Île-Rousse (à partir de la route d'accès du parking de Ghjunchitu) sur la commune de Corbara**





**10. Module murs de soutènement : du 11 au 13 septembre 2017 et du 9 au 10 octobre 2017 (5 jours) au jardin du couvent Saint François à l'Île-Rousse**



- Du 20 au 24 mars 2017 - les enduits à la chaux et badigeons : la formation a été annulée par le CNFPT faute d'inscriptions suffisantes.
  
- Du 27 au 29 mars 2017 - Restauration des murs en pierre sèche, le pavage : annulé par le CNFPT (la baisse des cotisations CNFPT allant de 1% à 0,9% a obligé l'organisme a réduire le nombre de sessions de formation au niveau national)
  
- **Mise en place en partenariat avec le CNFPT des actions du plan de formation 2018 sur les matériaux biosourcés :**
  - Module murs de clôture du 14 au 16 mai 2018
  - Module murs de soutènement du 18 au 20 septembre 2018 et du 18 au 19 octobre 2018

- **Rédaction du cahier des charges et préparation du dossier Leader relatif à l'inventaire et diagnostic des sources et fontaines sur le territoire du Pays de Balagne**

## 4 – Installation du comité de programmation Leader

Le 1er comité de programmation Leader pour la période 2014-2020, a eu lieu le lundi 11 décembre 2017 à 14h00. Cette première réunion marque officiellement le démarrage du programme européen Leader 2014-2020 en Balagne.

Réunis sous la Présidence de Jean-Marie SEITE, les membres du comité de programmation Leader du pays de Balagne ont eu une présentation de leur rôle et de leurs missions durant le programme, ainsi que le détail des actions qui vont être menées. Ils ont pu également valider le règlement intérieur et la grille de critères de sélection des projets.

Le comité a ensuite procédé à l'élection de son vice président qui doit être issu du collège privé. Monsieur Joseph-Marie TEALDI a été élu à l'unanimité Vice-Président du GAL Balagne.



## 5 - Communication

Le programme LEADER 2014-2020 du GAL Balagne est visible depuis le site <http://www.pays-de-balagne.fr> rubrique programme Leader.

Sur le site se trouvent toutes les informations relatives au programme Leader 2014-2020 comme la candidature, la convention et ses annexes, le réseau Leader, le comité de programmation, l'information réglementaire obligatoire en matière de publicité pour les porteurs de projets et les projets en cours avec les rapports annuels d'exécution.

PROGRAMME LEADER >> Leader 2014 - 2020

---

**LEADER, PROGRAMME EUROPÉEN AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RURAL**

**LEADER ( Liaisons Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) est un programme Européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux.**

Nous en sommes aujourd'hui, à la 5<sup>ème</sup> génération de ce programme européen. Pour le Pays de Balagne, c'est un deuxième contrat qui entre officiellement en vigueur jusque à la fin de l'année 2020; le programme LEADER permettra en réalité de soutenir des projets jusqu'en 2022.

Le Groupe d'Action Local (GAL) porteur du programme LEADER est le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne. Il assure l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets, mais aussi l'animation, la gestion et l'évaluation du programme.  
Il dispose d'une enveloppe de 1 034 767.86 € de FEADER pour mettre en œuvre sa stratégie LEADER sur son territoire.



Ce projet est cofinancé par le fonds européen agricole pour le développement rural.  
L'Europe investit dans les zones rurales

# DÉVELOPPER UNE ECONOMIE PRODUCTIVE VALORISANT LES POTENTIALITÉS ET LES RESSOURCES ENDOGÈNES DU PAYS DE BALAGNE

*ARCHITETTÀ DA SCOPRE, SPARTE È CAMPÀ*



LEADER 2014 - 2020

**Pays de  
Balagne**  
Multi-acteurs Développement

